



## Violences conjugales et sur enfants

Par **mylene1808**, le **29/09/2014** à **11:14**

Je suis pacsée avec une personne tunisienne depuis le 20 mai 2014. Le 13 juin il m'a battue et j'ai déposé plainte. Il a été en garde à vue 48h et j'ai levé la plainte le lendemain.

Il a été condamné le 21 juillet à 1an avec sursis et 2 ans de mise à l'épreuve.

Il est revenu à la maison, tout se passait bien et semaines apres environ, il a eu une grosse crise de colere et a recommence. Il a frappé mes enfants avec un martinet et moi il m a re battue.

Je n'ai rien dit mais le voisinage a vu quelques jours plus tard mon fils avec des bleus et a donc alerté la police qui est venue chez moi. Ils m'ont "menacée" et m'ont dit que si je restais avec lui ils m'enlevaient mes enfants.

Ils l'ont attrapé jours apres et il a été en garde à vue, là bas il a fait une tentative de suicide et s'est retrouve a l'hopital. De là il s'est echappé et maintenant nous ne savons pas ou il est. Quand il telephone à son pere c'est en appel masqué.

Ces crises viennent des séquelles qu'il lui reste quand il etait petit il est tombé sur la tete et de plus il prend des produits pour la musculation qu'il surdose (le docteur a dit que ca peut venir de là). Il avait commencé un suivi psychologique et veut se faire soigner. Les enfants sont tres malheureux depuis qu'il n y a pas leur papa a la maison.

Je ne peut pas intervenir car je ne veux pas perdre mes enfants, mais nous lui pardonnons car à part ça c'est un homme tres gentil, travailleur et tres aimant et affectueux.

Par contre mon beau pere est totalement perdu et desire savoir ce qu'il peut faire pour son fils.

Je vous remercie.

Par **Jibi7**, le **29/09/2014** à **11:40**

Chère Mylène,

des histoires comme la votre on en voit dans les faits divers et en général c'est au chapitre deces, prison avec complicité pour le 2e parent...

pardonnez ma brutalité, mais si vous voulez donner une chance a vos enfants de retrouver un

pere digne de respect, cela ne peut se passer qu'avec l'aide d'organismes et de personnes dont c'est le métier.

Vos enfants peuvent rencontrer leur pere mais en présence d'un mediateur dans un lieu neutre prévu pour

Contactez la maison de la justice et du droit ou le CIDF dont la fonction est d'aider les familles (juristes, psychologues etc..des associations sont aussi specialisées dans la protection des enfants.

Si vous prenez l'initiative au lieu d'attendre que la police ou les urgences reglent les choses pour vous vous avez l'occasion d'encourager le pere de vos enfants a se faire soigner et controler serieusement , votre pardon n'a rien a voir la dedans (a mon avis plutot negatif!)Si son père l'y encourage c'est tant mieux.

" homme tres gentil, travailleur et tres aimant et affectueux. " ne colle pas avec martinet , crises chantage au suicide etc...vouloir se faire soigner ne suffit pas il faut avoir commencé et se faire controler au lieu de fuir..ses responsabilités.

l'incarceration dans un milieu medicalisé avec sorties autorisees pour travailler ou avec bracelet electronique sont les seules assurances qu'il peut donner a ses victimes que sont ses enfants avant tout au moins pendant les 2 ans de mise a l'epreuve.

Par **mylene1808**, le **30/09/2014** à **23:25**

Bonsoir merci pour votre réponse. Je ne compte pas me remettre avec mais j aide mon beau père qui n y est pour rien et pour que mes enfants puissent voir leur papa car il leur manque. Le bracelet c est pour pas qui il nous approche ? Il risque combien de prison ?